Image not found or type unknown

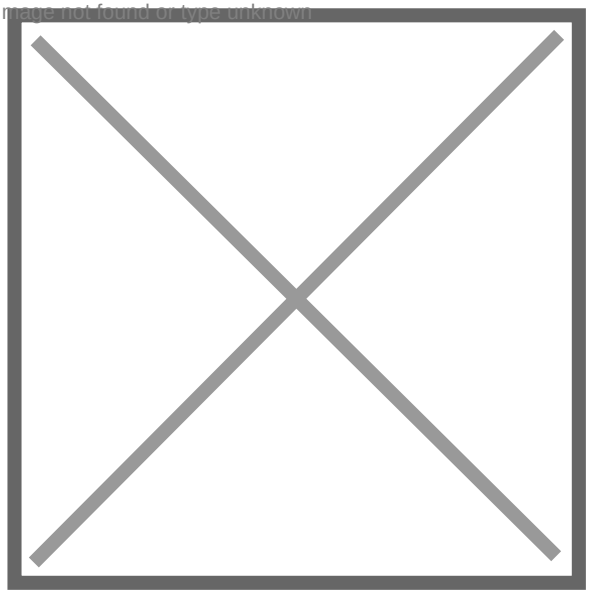

Parquet abimé à l'EDLS - droits bailleur

Par **marine05**, le **02/12/2019** à **12:14**

Bonjour,

Je loue un T4 meublé. Lors de l'Etat des leiux de sortie des anciennes locataires j'ai constaté que 8 lames de parquet en plein milieu du salon étaient gondolées sur les bords, comme si de l'eau avaient stagnée. Les locataires m'indiquent ne pas savoir d'où cela provient. Le parquet a été posé en 2015 neuf, c'est un parquet flottant.

J'ai fait passé une entreprise spécialisée dans les sols qui m'indique que le changement des 8 lames est impossible (d'autant que le parquet en question n'est plus commercialisé depuis 2018). Il faut tout refaire sachant que la pièce est de 39 m2 (salon + cuisine + couloir tout ouvert).

Quels sont mes droits (sachant que la caution s'élève à 860€ et que le montant des travaux est de 2000 € environ avec la main d'oeuvre) ?

Merci par avance pour votre aide,

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés